



Bulletin de cotisation – Association CIRDH Frans Veldman

Année d'adhésion : 01/07/2026 – 30/06/2027

l'Haptonomie
CIRDH - FRANS VELDMAN

Éléments à cocher, renseigner et signer avant communication au cirdhfv@haptonomie.org

Cotiser au CIRDH Frans Veldman c'est aider à favoriser l'information, la recherche et le développement de l'haptonomie et bénéficier des activités de l'association.

Oui je coche car je veux adhérer et cotiser au CIRDH Frans Veldman, en tant que :

Membre bienfaiteur

Les personnes physiques ou morales*, publiques ou privées, agréées par le président ou le Conseil d'Administration de l'association qui apportent un soutien particulièrement actif à l'association avec une cotisation déterminée chaque année par le conseil d'administration, sans limite supérieure.

500 € minimum ou € (personnes physiques)

1 000 € minimum ou € (personnes morales)

Membre adhérent de l'association

Les personnes physiques qui exercent une profession permettant de suivre une formation au CIRDH Frans Veldman, qui s'acquittent et sont à jour de leur cotisation dont le montant minimum est déterminé chaque année par le conseil d'administration. Cette adhésion permet de figurer sur la liste des praticiens.

55 € minimum ou € (personnes physiques)

Oui je coche car je souhaite selon mon profil être sur la ou les listes de praticiens du site haptonomie.org suivantes :

(Haptopérinatalité/PPN

Haptosynésie/SYN

Haptopuériculture/PUER

Haptopsychothérapie/PSY

Hapto-Obstétrique/OBS

Membre associé

Les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, agréées par le président ou le Conseil d'Administration de l'association qui apportent un soutien à l'association, sans exercer de profession permettant de suivre une formation au CIRDH Frans Veldman. L'agrément en qualité d'adhérent est valable pour un an. Les membres associés versent une cotisation minimale déterminée chaque année par le conseil d'administration.

75 € minimum ou € (personnes physiques)

25 € minimum ou € (étudiants et retraités)

250 € minimum ou € (personnes morales à but non lucratif)

750 € minimum ou € (personnes morales à but lucratif)

Attention cette adhésion ne permet pas de figurer sur la liste des praticiens du CIRDH-FV.

Informations sur l'adhérent

✓ Nom / Prénom (si personne physique) :

ou

✓ Nom / Raison sociale (si personne morale) * :

SIRET* : *Fournir un extrait K-bis ou équivalent.

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Paiement / Crédit Agricole de Paris Magenta - IBAN : FR76 1820 6001 7947 3647 7200 114 - BIC : AGRIFRPP882

Montant versé : € Mode de paiement : Chèque Espèces Virement (mettre nom et prénom)

Engagement

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association sur haptonomie.org onglet « Se former » et les accepter. J'autorise l'association à conserver mes données conformément au RGPD.

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal * (précédée de la mention : « lu et approuvé »)



Conditions d'inscription pour figurer sur la liste des praticiens sur le site du CIRDH Frans Veldman

La Maison de l'haptonomie CIRDH Frans Veldman propose aux personnes qui le souhaitent de prendre connaissance sur son site internet www.haptonomie.org, des **coordonnées des praticiens formés en haptonomie en France et en Europe**.

A cet effet, les **praticiens formés à l'haptonomie** ont la possibilité d'apparaître sur la ou les listes suivantes ci-après : Haptopérinatalité PPN - Haptopsychothérapie PSY - Haptosynésie - SYN - Haptopuériculture PUER - Hapto-Obstétrique OBS.

Pour apparaître sur la ou les liste(s) des praticiens du site haptonomie.org, en collaboration avec l'Association suisse d'haptonomie et la fondation espagnole, il est nécessaire :

- D'être à jour de la cotisation annuelle
- De faire une demande auprès du secrétariat du CIRDH-FV en indiquant son adresse professionnelle si vous souhaitez apparaître avec la géolocalisation sur la carte du site internet
- D'avoir validé la formation dans la spécialité indiquée et obtenu l'acte d'accomplissement interne en fin de formation
- De s'engager à respecter l'éthique et la pratique de l'haptonomie telle qu'elle est transmise par le CIRDH-FV, sans l'associer dans la même séance avec une autre pratique. (Pour les praticiens du pré et post natal (PPN) : à pratiquer l'accompagnement pré et post natal dans son entièreté, c'est-à-dire avec toutes les séances post natales jusqu'à la séance de la révolution bipédique) ;
- De tenir à jour sa fiche personnelle en intégrant les informations nécessaires pour être contacté selon les indications que vous gérez en toute autonomie au sein de votre espace adhérent personnel.

Les praticiens qui bénéficient d'une étoile verte ★ répondent au moins tous les 4 ans aux exigences d'une formation d'actualisation (perfectionnement), ou en formation avancée au CIRDH-FV, ou actuellement formateur pour le CIRDH-FV, en collaboration avec l'ASH et la fondation espagnole.

A noter :

- ✓ Chaque année, le praticien sera sollicité pour la cotisation annuelle en même temps que la mise à jour des listes.
- ✓ Les adhérents issus des associations fédérées par le CIRDH-FV cotisent directement auprès de leur association selon leurs modalités.
- ✓ La désinscription des listes peut être proposée par un référent ou par le CA lui-même au motif de pratiques incompatibles avec l'haptonomie ou par manque à l'éthique de l'haptonomie. Le comité d'éthique du CIRDH-FV arbitrera en cas de litige pour toute question déontologique.
- ✓ Le CIRDH-FV s'engage à se conformer à toute loi et tout règlement en vigueur en lien avec la protection des données à caractère personnel, et notamment au Règlement (UE) n°2016/679 dit « RGPD » ainsi qu'à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ». Les données personnelles peuvent être supprimées, sur demande auprès du secrétariat du CIRDH-FV cirdhfv@haptonomie.org, et/ou effacer en toute autonomie dans l'espace adhérent.
- ✓ Pour vous décrire, il est préférable de privilégier le terme professionnel de santé, « praticien en haptonomie ».